

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
E.P.I.C Pharmacie Centrale des Hôpitaux

Siège Social : 11, Route de Wilaya zone industrielle Oued Smar, Alger
B.P 354 Dar El Beida, Alger

Tél : 023.92.05.10/11/12/13

Fax : 023 .92. 05. 15

Numéro d'Identifiant Fiscal : 000016001323281



Pharmacie Centrale des Hôpitaux
الصيدلية المركزية للمستشفيات

Avis d'attribution provisoire de l'appel d'offres national ouvert N°12/2023
« Acquisition du Matériel Informatique »

La Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), sous tutelle du ministère de la santé, informe les soumissionnaires, qui ont participé à l'appel d'offres national ouvert N°12/2023 portant : « **Acquisition du Matériel Informatique** », paru dans les quotidiens nationaux, EL MOUDJAHID & EL CHAAB, en date du 19 Novembre 2023, ainsi sur le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), en date du 19 Novembre 2023, que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, a abouti aux résultats suivants :

Lot N° 03: Onduleur				
Pli N°	Soumissionnaire	Note technique	Evaluation des offres financières	
			Prix Unitaire en DA/HT	Montant de l'offres en DA/HT
2	SARL TRIOMPHAL BUSINESS MACHINES	60	575 960,00	921 536,00

Lot N° 05: Imprimante matriciel industriel				
Pli N°	Soumissionnaire	Note technique	Evaluation des offres financières	
			Prix Unitaire en DA/HT	Montant de l'offres en DA/HT
2	SARL TRIOMPHAL BUSINESS MACHINES	60	1 263 661,00	1 263 661,00

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance, des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher du bureau des marchés de la PCH, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la publication de cet avis d'attribution.

Un délai de recours de dix (10) jours, à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), est accordé aux soumissionnaires qui contestent la présente attribution.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les recours sont introduits auprès de la commission interne des marchés de la Pharmacie centrale des hôpitaux.

